

Actes du colloque



nov.2018

L'EPS ET L'ECOLE DE DEMAIN

Syndicat National de l'Education Physique - www.snepfsu.net

Nos partenaires



Mutations des politiques éducatives et évaluation certificative au collège : quelle place pour l'EPS ?

L'évaluation peut être considérée comme un parfait révélateur des tensions et des enjeux pouvant traverser le système scolaire. Elle nous questionne en ce sens sur les fonctions, les rôles, les finalités et en définitive sur la place de l'EPS au sein du système scolaire ou, pour le formuler autrement, son degré de légitimité. Parler d'évaluation c'est ainsi tenter de faire une nécessaire synthèse d'enjeux historique, épistémologique, politique et axiologique dessinant les contours d'un rapport dialectique entre institution scolaire et EPS.

Toutefois, pour éviter tout quiproquo, nul est ici mon intention d'apporter des réponses toutes faites sur l'ensemble de ces dimensions mais plutôt de soulever des lignes de tensions, des paradoxes, des questions permettant de nourrir une réflexion que tout à chacun pourra se faire. A cet égard plutôt qu'aborder la question du comment, nous devons véritablement envisager ici la question du pourquoi. Nous ne pouvons en effet réfléchir à l'opérationnalisation d'une quelconque évaluation sans réfléchir en amont à sa finalité réelle. Agir en dehors d'une telle démarche serait un non-sens, une gageure. Ainsi, afin de se dégager de certains écueils, il apparaît probablement utile de préciser dans un premier temps le contexte historique d'apparition de l'évaluation certificative pour mieux en apprécier dans un second temps les lignes de tension structurelles se prolongeant jusqu'au DNB en EPS. Nous pourrions alors questionner dans un troisième temps la place de l'évaluation certificative en EPS en observant la mutation du rapport entre évaluation et finalité du système scolaire.

1. Qu'est-ce que l'évaluation certificative ?

Nous pourrions débiter cette présentation par quelques définitions académiques afin de circonscrire au mieux notre réflexion. L'évaluation renverrait alors au fait d'« examiner le degré d'adéquation entre un ensemble d'informations et un ensemble de critères adéquats à l'objectif fixé, en vue de prendre une décision » (De Ketele, 1980) ou encore « l'acte par lequel, à propos d'un événement, d'un individu ou d'un objet, on émet un jugement en se référant à un (ou à plusieurs) critère(s) » (Noizet et Caverni, 1978). Toutefois, aussi exemplaires que soient ces définitions, elles ne révèlent pas les enjeux historiques sous-jacents. Pour cela nous devons transiter par une brève histoire de l'évaluation certificative.

Il faut savoir que l'évaluation certificative, souvent matérialisée par une note ou une moyenne, n'a en réalité pas toujours existé. Pour exemple dans l'antiquité, le pédagogue (païdagôgos en grec) était l'esclave qui conduisait l'enfant vers ses différents précepteurs. Dans les écoles d'ancien régime, le préceptorat demeurait également la règle. Ainsi de l'antiquité à la majeure partie de l'ancien régime l'évaluation certificative n'existait pas véritablement. Le point de rupture a été opéré au XVI^{ème} siècle. A cette époque Ignace de Loyola créa la Compagnie de Jésus, et par extension les collèges jésuites, suite à une

ordonnance papale visant à repenser la formation de la jeunesse. La mise en place des collèges jésuites conduisit à une structuration par classe, à l'instauration d'une concurrence entre les élèves par l'avènement d'un système de récompense et de sanction. Le *Ratio Studiorum* de 1599 consacre d'ailleurs le passage d'un examen à l'issue de chaque classe. Nous percevons que les collèges jésuites du XVIème siècle organisent une homogénéisation des systèmes d'évaluation et mettent en œuvre classements et sélections. L'évaluation certificative prend alors tout son sens.

Toutefois la question sous-jacente pourrait in fine être la suivante : pourquoi ces évaluations sont apparues, ont été structurées et ont en définitive pris une place centrale dans le système scolaire à partir de cette période du XVIème siècle ? Il faut savoir que l'évaluation a d'une certaine manière été le bras armé de l'église dans la perspective de la Contre-Réforme. Pour rappel la Contre-Réforme est la réaction de l'église catholique à l'apparition et la progression du protestantisme. Pour lutter contre le protestantisme, l'église catholique a souhaité renforcer sa place dans la formation de la jeunesse. Nous nous apercevons donc que l'évaluation, en restructurant l'école, servait des fins de prosélytisme suite à un besoin d'évangélisation et de reconquête des esprits pour l'église catholique. A cet égard nous pouvons considérer que c'est toujours le cas, nous sommes toujours dans une perspective de contrôle, certes plus au niveau religieux mais au niveau économique. Le prosélytisme économique a supplanté le prosélytisme religieux. Nous aurons amplement l'occasion d'y revenir.

En tous cas, depuis cette période du XVIème siècle, nous avons assisté à la multiplication des examens et des concours, et cela même en EPS.

2. L'évaluation certificative en EPS : l'actuel DNB

L'EPS est une discipline depuis longtemps obligatoire dans le système scolaire. Il nous faut nous rappeler l'arrêté Fortoul de 1854 pour les lycées, le décret Duruy de 1869 pour les collèges et la loi Georges de 1880 pour l'école primaire. Toutefois la présence de l'EPS dans les certifications scolaires est paradoxalement récente. L'EPS fait son apparition au baccalauréat en 1959 et au brevet des collèges en 1980. Nous observons qu'il a fallu attendre 111 ans entre l'obligation de l'enseignement de l'EPS et la mise place dans une évaluation certificative en EPS au brevet des collèges.

Si nous reprenons l'arrêté initial du 11 septembre 1980, qui instaure l'EPS obligatoire au brevet des collèges, la note d'EPS, sur 20 points, est constituée par la moyenne de trois épreuves : une épreuve d'endurance (1000m pour les filles et 2000 pour les garçons) et 2 autres choisies parmi natation, athlétisme ou gymnastique. Cet arrêté sera modifié par l'arrêté du 23 janvier 87 qui marque la suppression des épreuves ponctuelles, l'ouverture des champs d'APSA, l'affectation d'un coefficient 1 dans le cadre d'un « contrôle en cours de formation » et la prise en compte des notes en 4ème.

Actuellement le DNB est structuré par une évaluation du socle commun sur 400 points où la maîtrise de chacune des huit composantes du socle est appréciée en conseil de classe. L'EPS joue un rôle central dans la structuration des huit composantes du socle commun. D'un autre côté, presque paradoxalement, l'EPS est absente de l'examen sur 400 points où nous retrouvons la présence du français, des mathématiques, de l'histoire-géographie et des sciences. L'EPS n'est jamais nommée dans la partie examen et se trouve reléguée à une éventuelle présence dans l'évaluation d'un EPI ou des parcours éducatifs. Autant dire que l'EPS devient quasiment un dispositif, et non plus une matière d'examen à part entière.

Or, pour mémoire, le brevet est un diplôme qui atteste les connaissances et compétences du socle acquises en fin de collège. Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture présente ce que tout élève doit savoir et maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire. Il rassemble l'ensemble des connaissances, compétences, valeurs et attitudes nécessaires pour réussir sa scolarité, sa vie d'individu et de futur citoyen. La maîtrise du socle est nécessaire pour obtenir le diplôme national du brevet (DNB).

A cet égard l'EPS est présente :

- dans le domaine 1 du socle « Les langages pour penser et communiquer » (langage des arts et du corps)
- dans le domaine 2 « Les méthodes et outils pour apprendre » (organisation des apprentissages, mise en projet, TICE, différents rôles sociaux, etc.)
- dans le domaine 3 « la formation de la personne et du citoyen » (vie dans un collectif, formation morale, choix et responsabilités)
- dans le domaine 4 « systèmes naturels et systèmes techniques » (sens de l'observation, capacité à résoudre un problème)
- dans le domaine 5 « les représentations du monde et de l'activité humaine » (connaissance du monde social, culture).

Au regard de cette énumération une question peut tout particulièrement advenir : « la formation de la personne et du citoyen » est-ce un domaine ? En l'occurrence le domaine 3 ? Ou la Finalité même du système scolaire ? N'y a-t-il pas une confusion ou plutôt glissement axiologique qui est ici lourd de sens ?

En définitive quelle est la réelle finalité du système scolaire ? Nous devons envisager cette question de façon à savoir à quoi concoure l'évaluation.

3. Evaluation et finalité du système scolaire : quelle place pour l'EPS ?

Nous pouvons ici penser que l'EPS fait les frais de l'actuelle mise en tension, pour ne pas dire en concurrence, des différentes finalités du système scolaire. Cela est particulièrement prégnant dans le Rapport France Stratégie de 2016 intitulé « Quelle finalité

pour quelle école ? » (faut-il ici rappeler que France Stratégie, administrativement dénommé commissariat général à la Stratégie et à la Prospective, est une institution rattachée au Premier ministre). Ce rapport indique que les finalités de l'école sont multiples : la création d'une culture commune, l'accomplissement individuel, une école qui prépare au monde professionnel. Dans une certaine mesure ce rapport dilue la finalité du système scolaire et induit une dérive utilitariste de l'école basée sur des finalités professionnelles et économiques. Par cette redéfinition de la finalité du système scolaire la connaissance doit être utile (à qui ? à quoi ?) et l'éducation devient de plus en plus un bien de marché.

Cette perspective n'est en réalité pas nouvelle. Si nous reprenons les pensées de Milton Friedman ou de Gary Becker dans les années 1950 nous voyons déjà poindre une marchandisation accrue du système scolaire. Même Adam Smith dans les *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, le premier livre moderne d'économie, indiquait déjà que « Les sociétés commerçantes et industrielles réclament un enseignement renouvelé et l'introduction de savoirs plus utiles ».

Toutefois ces orientations utilitaristes sont actuellement amplifiées et justifiées sur l'autel de la crise économique que traverse la France. Or une crise est normalement un phénomène passager, ponctuel. Ce qui n'est pas le cas ici. Nous observons en réalité la mise en place d'un nouveau système. Le système utilitariste n'est pas une réponse à la crise mais un élément même de la crise. Ce système se développe en plaçant par exemple en exergue l'idéal de méritocratie. Cet idéal méritocratique (voir Duru-Bellat, *Le mérite contre la justice*, 2009) conduit à accentuer la corrélation entre l'origine sociale et les performances scolaires des enfants. Les études PISA montrent en effet une augmentation des processus de reproduction sociale par l'école. Ainsi les travaux de Bourdieu des années 70 demeurent plus que jamais d'actualité.

Au regard de cet éclairage, la question de la finalité de l'école doit être reposée. C'est en répondant à cette question que nous concevrons au mieux la place de l'EPS et la légitimité de son évaluation certificative.

En reprenant la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, en particulier l'article L111-1, nous pouvons lire :

L'éducation est la première priorité nationale. Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants. Il contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. Il reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction. Il veille également à la mixité sociale des publics scolarisés au sein des établissements d'enseignement. Pour garantir la réussite de tous, l'école se construit avec la participation des parents, quelle que soit leur origine sociale. Elle s'enrichit et se conforte par le dialogue et la coopération entre tous les acteurs de la communauté éducative.

Outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'école

de faire partager aux élèves les valeurs de la République. Le service public de l'éducation fait acquérir à tous les élèves le respect de l'égalité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité. Par son organisation et ses méthodes, comme par la formation des maîtres qui y enseignent, il favorise la coopération entre les élèves.

Si nous pouvions avoir un doute à la lecture du rapport France Stratégie sur la finalité du système scolaire, en définitive la mission première de l'école reste toujours la formation aux valeurs de la République. Or quelles sont les disciplines les plus à même de former aux valeurs de la République ? Ces disciplines devraient être au cœur de l'école et leur place au sein des différentes évaluations certificatives assurées. Est-ce l'éducation civique par quelques heures sporadiques pour une présentation très théorique ? En réalité plutôt que de concevoir les valeurs comme des processus purement et simplement mentaux, arbitraires ou abstraits, nous devons percevoir les valeurs comme produites dans le monde, et leur formation soumise aux méthodes de l'enquête, de l'expérimentation. Les valeurs ne sont pas de l'ordre de la transcendance, mais de l'ordre de l'immanence. Elles se construisent par la formation raisonnée des désirs, des intérêts et des fins dans une situation concrète. Or s'engager dans une situation concrète nécessite un engagement affectivo-moteur. La place centrale de l'EPS dans la formation aux valeurs apparaît plus que jamais évidente.

Ainsi malgré sa relégation concernant l'examen du DNB, l'EPS serait en réalité la meilleure discipline pour former aux valeurs et ainsi permettre la mission première de l'école. Or si l'EPS est la matière la plus à même de remplir cette mission, pourquoi cette relégation de l'EPS sur l'évaluation certificative du DNB ? Très probablement parce que la finalité même du système scolaire est en train de changer, la formation du citoyen est relayée à un simple domaine... et l'EPS est ainsi sacrifiée sur l'autel de l'utilitarisme économique à courte portée désormais placé comme finalité.

Dès lors, à ce niveau, la dernière question qui se pose, et que vous pourriez légitimement formuler, serait la suivante : comment faire pour que l'EPS ait une place plus conséquente dans les évaluations certificatives ? Il faudrait ici réaffirmer et défendre la finalité première du système scolaire, où l'EPS joue au rôle central dans la formation des valeurs citoyennes, et pourquoi pas envisager la création d'un brevet EPS ad hoc pour appuyer notre vision de l'éducation. Ces démarches peuvent être de salutaires pistes de réflexion.